

FONCTIONNEMENT

Les Sections Sportives Scolaires répondent à un cahier des charges très strict élaboré par la Fédération Française de Football et l'Éducation Nationale :

- ✓ Section Sportive Scolaire mixte
- ✓ 2 séances hebdomadaires en 4^{ème} / 3^{ème} et 2 séances en 6^{ème} / 5^{ème}
- ✓ Un emploi du temps aménagé, favorisant l'alternance entre les heures d'EPS et les heures de Section Football
- ✓ Des éducateurs sportifs titulaires au minimum du Brevet de moniteur (BMF) ou d'Éducateur de Football (BEF)
- ✓ En fonction des possibilités, des séances spécifiques gardien avec un éducateur spécialiste du poste
- ✓ Des terrains d'entraînement près du collège dont un terrain synthétique
- ✓ Un suivi médical obligatoire
- ✓ Une convention de partenariat entre le Collège, la Ligue et le District
- ✓ Des échanges réguliers entre l'établissement et les éducateurs sportifs
- ✓ Une formation continue annuelle obligatoire pour les intervenants



CONTACTS

Simon Veillard, éducateur sportif 4^{ème} / 3^{ème}
simonsmfc@gmail.com
06.87.97.14.07

Nicolas DULHAC, éducateur sportif 5^{ème} / 6^{ème}
dulhacn@gmail.com
07.85.26.79.60

Arnaud Bulenger, CTD District de la Mayenne
ABULENGER@mayenne.fff.fr
06.28.65.50.86



Collège Jules Ferry

8 rue Jules Renard, 53100 MAYENNE
Tel : 02 43 30 19 30

District de Football de la Mayenne

91 avenue Pierre de Coubertin 53000 LAVAL
secretariat@mayenne.fff.fr
Tél. 02.43.59.79.79

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

DISTRICT MAYENNE FFF

Collège JULES FERRY

Collège JULES FERRY - MAYENNE

académie Nantes **É** FRANCE FFF LIGUE PAYS DE LA LOIRE FFF

Tests d'entrée le mercredi 12 mai après-midi
(sous réserve de protocole sanitaire)

LA SCOLARITÉ ET LE SPORT

La Section Sportive Scolaire du Collège Jules Ferry vise à enrichir le projet du jeune footballeur garçon ou fille, dans son processus de formation, sur le temps scolaire et à différents âges (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

Les objectifs sont donc de 2 natures : sportifs et éducatifs :

- S'affirmer comme joueur / joueuse de niveau régional (entraînement, compétition)
- Progresser et améliorer son niveau de jeu
- Apprendre le goût de l'effort et du dépassement
- Développer l'autonomie et le sens de l'organisation



Les entraînements de la Section ne sont pas facultatifs, ils font partis de l'emploi du temps des élèves !

6^{ème} / 5^{ème} :

Lundi et mardi 15h30-17h30

4^{ème} / 3^{ème} :

Lundi et jeudi 15h30-17h30

CONTINUITÉ APRES LE COLLÈGE

Après le collège, les élèves peuvent poursuivre leur cursus sportif et scolaire en intégrant l'un des deux lycées de Laval qui proposent une Section Sportive : le lycée Ambroise Paré et le lycée agricole de Laval.

ADMISSION

L'admission en Section Sportive peut se faire chaque année, quel que soit le niveau de classe. Il s'effectue en fonction des places disponibles.

CONDITIONS

Satisfaire aux tests sportifs et à l'étude du dossier scolaire.

LES TESTS D'ENTRÉE

Ils se déroulent chaque année, durant un mercredi au mois de mai (sur la journée).

Contenu des tests sportifs : des matchs et des tests techniques.

Pour se présenter, prévoir de joindre un certificat médical d'aptitude au sport, les bulletins trimestriels de l'année passée ; et rendre le dossier d'inscription complet au collège avant la date limite (dossier téléchargeable sur le site du collège)

A l'issue des tests d'entrée, le choix des élèves se fait en concertation entre le collège (résultats scolaires et comportement) et le District (tests sportifs).

Possibilité de dérogation à la carte scolaire.



Les Sections Sportives Scolaires, c'est aussi une volonté de permettre la proximité entre le domicile, le collège, et le club d'évolution ; afin de favoriser l'équilibre des jeunes et leur réussite scolaire et sportive.

ENGAGEMENTS



1)- L'élève : conscient des qualités scolaires et sportives que cela demande, l'élève qui intègre la Section Sportive Scolaire doit faire preuve d'organisation, d'autonomie, de rigueur et d'abnégation. Car sans réussite scolaire, la réussite sportive ne peut être envisagée.

2)- Le collège : il met à disposition un enseignant d'EPS référent de la Section Sportive afin de faire le lien entre les élèves et les éducateurs sportifs. Il peut proposer du soutien scolaire aux élèves en difficultés durant les séances de football.

3)- Le District : il met en place les moyens humains pour l'encadrement technique et participe au soutien financier de la Section (dotations en équipements, matériel pédagogique, aide au transport pour l'UNSS ...).

4)- Les éducateurs sportifs : ils prennent en charge les élèves au collège, animent les séances d'entraînement, participent au programme éducatif fédéral, assistent aux conseils de classes, élaborent un bilan trimestriel pour les familles.

5)- Les intervenants extérieurs : en fonction des besoins identifiés, ils peuvent venir compléter le projet sportif et scolaire, sur sollicitation de l'encadrement (kiné, médecin du sport, conseiller technique en arbitrage, spécialistes des conduites à risques ...).

NOTRE PRIORITÉ : L'ÉTAT D'ESPRIT

L'état d'esprit affiché sur le terrain et en dehors est la base de toutes les compétences que l'on souhaite développer : écoute, exemplarité, solidarité, esprit d'équipe, envie